



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 27 février 2026**

DELIBERATION N° 2026-009

L'an deux mil vingt-six, le 27 février, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Cartay, 321 rue du Cartay, 69610 Grézieu le Marché, après convocation légale du 13 février 2026.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Présents : 73

Votants : 73

Quorum : 73

Affichage : 13/03/2026

Secrétaire de séance : Eric GONZALEZ

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB), BESSENAY (PINET B, BLANC B), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (VENET M, RUIZ S), CHABANIERE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R), CHEVRIERES (BASSON B), COISE (GUINAND J), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J, PILON C), FOREZ-EST (BORDET G, FAJWSIEWICZ O, SEYTRE M, RODRIGUE M, LOMBARDO M, HENRIQUES M, MELAY P, GONZALEZ E, MOINE A, MAILLAVIN P, FOUGERE G, BERNONVILLE Y, VACHERON D, SERRE JM, PRUDHOMME E, COURT G, DENIS G, SAMOUIILLER E, RAMBAUD C, BOUTEILLE M, DEROSIER P), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), MARINGES (PONCET JM), MEYS (GRAEL R), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; COQUET R), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), SOUZY (PUPIER C), ST ANDRE LA COTE (GRAEL M, DRAGOL I), ST CLEMENT LES PLACES (COLLOMB D, SEVE O), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; JULLIN JC), ST JULIEN SUR BIBOST (CARRET S), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (PERALDO Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), STE FOY L'ARGENTIERE (SECKINGER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; MICHAUD F, JAMET D ; FOND F; RACHEDI Y ; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

FOREZ-EST (BLANC L, BOCHARD F, FONGARLAND JJ, MICHEL A, FAYOLLE P), MONTROTTIER (POISSON JF), RONTALON (JOYAUX M), SAINT JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), SOUZY (VERNAVY P), VIENNE CONDRIEU AGGLO (THOLLET G, DAROUX F)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

MARINGES (CROZIER B – donne pouvoir à PONCET JM)

FOREZ-EST (SIRGUEY L donne pouvoir à BOUTEILLE M)

Objet: Lancement de la procédure pour le renouvellement du marché de Maitrise d'Œuvre, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour 2027 et éventuellement 2028, 2029 et 2030.

Objet: Lancement de la procédure pour le renouvellement du marché de Maitrise d'Œuvre, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour 2027 et éventuellement 2028, 2029 et 2030.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de maîtrise d'oeuvre à bons de commande avec l'entreprise SAFEGE, arrive à expiration le 31 décembre 2026.

Il est donc indispensable de prévoir, dès à présent, le lancement d'une nouvelle procédure formalisé.

Il propose de lancer une procédure avec négociation, applicables aux entités adjudicatrices avec les caractéristiques suivantes :

- ✓ Accord cadre mono attributaire à émission de bons de commande :
 - en deux étapes : candidatures et offres.
 - phase de négociation possible avec le ou les soumissionnaires.
- ✓ Durée : 1 an, renouvelable éventuellement par période d'un an dans la limite de 3 fois ($\leq 31/12/2030$).
- ✓ Montant minimum : 250 000 €
- ✓ Montant maximum : 750 000 €
- ✓ Quatre candidats admis à présenter une offre (si le nombre de candidats satisfaisants aux critères énoncés n'atteint pas le minimum de 4, il est possible de poursuivre la procédure seulement avec les candidats ayant les capacités requises).

Après avoir pris connaissance du dossier, entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de lancer la procédure de renouvellement du marché de Maitrise d'Œuvre.
- ✓ **CHOISIT** la forme de l'accord cadre à bons de commande pour une période annuelle (2027) reconductible éventuellement 3 fois (2028, 2029 et 2030).
- ✓ **DECIDE** que la consultation sera organisée selon la procédure avec négociation avec une phase de candidatures et une phase d'offres.
- ✓ **DIT** que la publicité sera publiée au BOAMP et au JOUE.
- ✓ **SOUTIEN** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance

Eric GONZALEZ